

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Floréal, an VIII.

20 avril, 1800.

Présens faits au roi de Naples par le grand-seigneur & le roi d'Angleterre. — Dons faits au pape par l'empereur & les cardinaux espagnols. — Arrivée du général Mack à Francfort. — Message de la commission exécutive helvétique au corps législatif. — Nouvelle sortie de la flotte anglaise. — Ordre général de l'armée de l'Ouest. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Naples, le 1^{er} avril (11 germinal).

Le prince de Cassero, vice-roi, vient de recevoir un courrier qui lui a apporté la nouvelle que le corps russe, que le roi avoit demandé à Paul I^{er}, est arrivé à Otranto, & qu'il est déjà en marche pour Naples, où il sera en garnison.

On assure que 6 à 7000 hommes de troupes françaises de l'armée d'Égypte sont arrivés à Messine.

Il est arrivé à Palerme un vaisseau turc avec de superbes présens que le grand-seigneur envoie à S. M. sicilienne. Ils consistent en une grande quantité d'aromates & en très-belles tapisseries pour meubler six chambres. Le roi d'Angleterre a aussi envoyé à sa majesté sicilienne six beaux carrosses & cent chevaux de race anglaise.

De Venise, le 10 avril (20 germinal).

S. M. I. & R. a fait remettre au saint-pere 30 mille ducats. Les évêques d'Espagne ont levé entr'eux une somme de 200 mille ducats, aussi pour le saint-pere.

Le cardinal Gioanetti, archevêque de Bologne, est mort le 8 de ce mois dans cette ville, âgé de 78 ans. Il étoit au dernier conclave.

De Livourne, le 11 avril (21 germinal).

On vient de publier ici l'avis officiel suivant du lord Keith, daté de Vado, le 8 avril :

« Le général Ott est maître de Torriglia ; mais le général Ottesheim & le colonel d'Aspres ont été repoussés avec perte : ce dernier a été fait prisonnier ».

De Vérone, le 14 avril (24 germinal).

On a reçu hier ici la nouvelle de la prise de la Bocchetta. On a pris aux Français plusieurs canons & fait prisonniers 150 hommes. Aussi-tôt après, le général Hohenzollern s'est porté sur Gênes, où Massena a concentré une partie de son armée.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 avril (16 germinal).

Notre cour vient d'être informée par un courrier du général Mélas, que les hostilités ont recommencé en Italie.

La levée des recrues se continue avec activité. Il part fréquemment des transports d'artillerie & de munitions pour les armées. Cependant, malgré toutes ces dispositions, on parle toujours de paix.

Les généraux prince de Lichtenstein & de Schwarzenberg

doivent se rendre aux eaux de Baden ; ils iront de-là à l'armée du Rhin.

On prétend que la meilleure intelligence regne maintenant entre notre cour, & celles de Pétersbourg & de Londres

PRUSSE.

De Berlin, le 16 avril (26 germinal).

Le roi est toujours malade à Potsdam. Quoiqu'il soit sans danger, les médecins croient qu'il doit encore garder le lit pendant quinze jours. Sa maladie est une espèce de rougeole.

Les premières opérations de la campagne auront la plus grande influence ; aussi les attend-on avec impatience.

Le czar se renferme décidément dans la neutralité.

La capitulation pour l'évacuation de l'Égypte a paru ici plutôt un traité de paix, qu'une capitulation.

A L L E M A G N E.

D'Augsbourg, le 19 avril (29 germinal).

En conséquence des nouvelles arrivées d'Italie au quartier-général à Donaueschingen, toute l'armée autrichienne sous les ordres du baron de Kray s'est mise en mouvement ; elle est en pleine marche pour la Suisse. On s'attend de ces côtés à de grands événemens.

On apprend de Lintz que l'armée de Condé est partie pour Livourne, où elle doit s'embarquer pour Malte. Si cette isle est prise par les alliés, il sera curieux de voir si Paul I^{er} conservera son titre de grand-maître. Les opinions sont très-partagées à cet égard.

De Francfort, le 22 avril (2 floréal.)

Le général baron de Mack est arrivé ici avant-hier ; il a quitté Paris *incognito* & a voyagé sous un nom étranger. Malgré la maladie sérieuse qui l'a surpris en route, il a mis tant de diligence qu'il a devancé le courrier que le gouvernement français avoit envoyé après lui : ce courrier n'est arrivé qu'hier à Mayence. M. de Mack est reparti aujourd'hui pour Vienne.

On continue de lever des recrues dans le pays de Mayence. Dans la nuit du 16 au 17 avril, la chancellerie de guerre a travaillé jusqu'au matin ; le 17, il est parti un ordre pour un recrutement général dans l'électorat. Les quatre régimens mayençais seront portés à 2200 hommes, & les hussards à 600. Outre cela, on continue d'organiser les 48 compagnies de milices, fortes chacune de 300 hommes. Pendant la semaine sainte, il y avoit un colonel anglais à

Aschaffenbourg; il est allé à Seligenstadt, où se trouve le quartier-général du baron d'Albini; de-là il est retourné à Wurtzbourg. On croit que cet officier a donné des subsides.

RÉPUBLIQUE HELVETIQUE

De Berne, le 22 avril, (1^{er} floréal).

Le ministre Reinhard a eu, il y a quelques jours, une audience de la commission exécutive. On dit qu'il a donné à celle-ci l'assurance que le premier consul desire voir le gouvernement actuel maintenir son autorité, & qu'il ne reconnoitra point d'autre gouvernement en Helvétie.

Les conseils législatifs ayant demandé des éclaircissemens à la commission exécutive, sur le style de la lettre qu'elle a écrite, le 19 mars dernier, à son plénipotentiaire à Paris, & dans laquelle il étoit parlé de la constitution jacobite qu'on nous prépare, la commission exécutive a répondu par le message suivant :

Citoyens représentans, par un décret, sous la date du 11 avril, vous nous faites connoître qu'un de vos membres a déposé sur votre bureau la copie originale d'une lettre écrite par la commission exécutive à son agent diplomatique à Paris; que le style de cette lettre vous a surpris, & que par suite de votre amour pour l'ordre & la paix, vous vous bornez à inviter la commission exécutive à vous communiquer franchement & avec confiance les motifs qui l'ont portée à écrire cette lettre datée du 29 mars. Il eût été dans le principe d'une marche régulière de joindre à votre message la lettre, afin que nous puissions en reconnoître l'authenticité. Nous pourrions vous demander encore comment elle a passé dans les mains d'un de vos membres; car nous n'en avons point ordonné la communication; & s'il se trouvoit, par l'énonciation des faits, qu'une trahison a été ménagée pour soustraire cette pièce à l'inviolabilité des archives diplomatiques, nous pourrions dénoncer à votre indignation & à celle du peuple helvétique, un fait qui intéresse d'autant plus l'honneur de la représentation nationale, que nous vous avions offert, il n'y a que quelques jours, d'admettre vos députés dans ce même dépôt qui a été violé; nous pourrions vous observer le scandale de ce procédé déloyal, & appeler la sévérité de votre censure sur la tête de l'artisan principal de cette trahison, comme celle de la loi pèse déjà sur celle de son complice. Mais vous connoissez suffisamment ce que vous devez à vous-même & à la loyauté helvétique, & nous mettons dans ce moment ces accessoires de côté, pour atteindre plutôt le développement du fond de la question qui fait l'objet de votre décret.

Vous nous demandez compte des motifs qui ont dicté notre lettre du 29 mars à notre ministre à Paris; nous sommes loin d'avoir votre droit à exiger un tel compte, & vous ne récuseriez pas l'autorité sur laquelle nous nous appuyons. C'est la votre. Nous vous avons invité dans notre message du 14 mars, à nous rendre dans votre sein une délégation qui se rendroit dans le bureau même où étoit déposée notre correspondance diplomatique, pour y prendre connoissance des directions que nous donnions à nos relations extérieures. Vous nous répondîtes par ces mots: « Le corps législatif ne croit pas pouvoir se rendre à votre invitation; ses raisons sont qu'en s'immisçant dans les négociations avec les puissances étrangères, il usurperoit des fonctions qui, par nos principes constitutionnels, vous appartiennent exclusivement ».

Citoyens représentans, en nous demandant compte des motifs de notre correspondance avec notre ministre résidant auprès du gouvernement français; en faisant de cette correspondance l'objet de vos délibérations, vous vous immisceriez dans les rapports de l'Helvétie avec une puissance étrangère, vous seriez usurpateurs des fonctions de la commission exécutive; vous violeriez les principes constitutionnels. Nous serions donc autorisés par vous-même à vous refuser les explications demandées. Mais nous négligeons ici nos droits pour obéir à nos devoirs qui nous commandent de saisir l'occasion où, provoqués par vous, nous sommes appelés à rectifier les fausses directions données à l'opinion publique sur nos principes & sur nos travaux. Les dépositaires du pouvoir exécutif provisoire doivent à la confiance nationale de ne pas la laisser flotter au gré de l'intrigue & de la malveillance.

Notre ministre, à Paris, nous a fait connoître, dans une de ses dépêches, l'embarras qu'il avoit éprouvé, lorsqu'interrogé sur les germes d'agitation qui se développoient dans quelques communes de l'Helvétie, & sur les progrès de la constitution dont les conseils étoient occupés, il s'étoit trouvé dépourvu de toute direction & de toute

information officielle qui pussent régler ses réponses. En effet, par un principe de délicatesse, dont nous aurions voulu pouvoir ne point nous écarter, ces deux objets étoient demeurés, jusqu'à ce jour, étrangers à notre correspondance. Mais le moment étoit venu où notre silence eût pu établir l'opinion d'une insouciance coupable; nous arrêtrâmes la lettre confidentielle du 29 mars. Elle étoit pour notre ministre une simple information qui ne commandoit aucune démarche, mais dans laquelle il devoit saisir une nuance de nos opinions sur les objets en question.

Nous voulions sur-tout qu'il pût dire de notre part, lorsque l'occasion l'y appelleroit, que nous ne donnions pas notre assentiment à cette nouvelle constitution & aux motifs qui avoient fixé le choix du moment dans lequel on s'en occupoit. Nous pensions aussi que, puisqu'il manquoit quelques formes dans l'officialité des communications qui nous avoient été faites sur le vœu de la France, que nous restassions sous le provisoire jusqu'à la paix, nous devions nous assurer qu'elle persistoit dans ce vœu; & dans cette vue, nous n'avons point hésité à provoquer une explication précise & officielle de sa part; bien persuadés que, du moment que nous aurions pu vous la transmettre, & que vous y auriez reconnu le conseil de la bienveillance, vous vous seriez aisément déterminés à suspendre un travail dont les résultats ne peuvent s'isoler d'avec les rapports extérieurs de l'Helvétie. C'est dans ce sens & avec les ménagemens requis qu'a été conçue notre lettre confidentielle du 29 mars.

Mais ce qui ne devoit être pour notre ministre qu'une simple information, qui laissoit à sa sagacité le soin d'en appliquer avec choix & mesure l'esprit aux circonstances, exige pour vous, citoyens représentans, des développemens d'une autre nature. Nous allons vous les offrir, en reportant votre attention sur le premier des objets de notre lettre.

Le système de considération, dont nous nous sommes plaints dans un de nos précédens messages, s'est soutenu, malgré les espérances contraires. Les adresses que vous nous avez fait passer, & sur lesquelles nous devons éclairer la nation, nous ont avertis que des agens de désorganisation & d'intrigue travailloient au loin à tromper le peuple & à environner la commission exécutive d'entraves & de dégoûts. L'accueil que ces adresses recevoient auprès de vous, & l'importance que vous leur donniez dans vos discussions & par vos renvois, nous ont prouvé que nous avions en vain réclamé votre confiance & invoqué votre concours en faveur de la chose publique. Nous avions trop de connoissance de la bonté du caractère helvétique, pour pouvoir le retrouver dans les vœux que dévoiloient ces adresses; nous avons dû y voir l'œuvre d'un petit nombre d'agitateurs & d'agens de discorde, que l'Europe entière a signalés sous le nom de jacobins.

Pour éviter l'équivoque, nous allons définir ce mot & fixer le sens dans lequel il est employé dans notre lettre. Nous n'appellons pas jacobins ces citoyens séduits, qui cèdent à des invitations éphémères & placent leurs noms au pied de ces adresses, dont on leur cache avec soin le sens & les vues secrètes. Nous n'appellons pas jacobins ces amis chauds & sincères de la liberté, qui la veulent formellement, qui s'alarment à la seule pensée des dangers qu'elle peut courir, qui s'indignent à l'idée du retour d'un régime qui devoit à quelques-uns les droits de tous, & formoit, au sein de l'Helvétie, une classe distincte & privilégiée. Nous appellons jacobins ces hommes ennemis irréconciliables de tout régime où ils ne dominent pas, & de tout gouvernement où ils n'ont pas une influence exclusive; ces hommes qui n'ont voulu faire rendre aux peuples leurs droits que pour les usurper par l'intrigue & régner sous leur nom; ces hommes enfin qui n'aiment dans l'autorité que le pouvoir d'opprimer & de nuire. Voilà, citoyens représentans, ceux que nous avons appelés jacobins, que le 18 brumaire avoit étonnés, & qui, de nouveau, s'agitent en Helvétie.

Nous avons appelé constitution jacobite celle qui, dans les résultats nécessaires, amèneroit dans les places les hommes que nous venons de dépeindre, qui soumettoit la malheureuse Helvétie à un régime de terreur & d'impérie, tel qu'elle devoit regretter celui qui n'est plus, & maudire à jamais une révolution qui au oit mis ses destinées en des mains perdues, dont il faudroit bientôt les arracher, au prix du sang de ses enfans. Tel fut en France la constitution de 1795, & telle seroit, dans ses résultats, celle dont vous avez passé les bases. Ne vous y méprenez pas, nous ne l'appellons pas jacobite, parce qu'elle est faite par des jacobins, mais parce qu'elle est faite pour eux.

Et nous aussi, citoyens représentans, nous avons le droit de juger cette constitution, & de nous unir à la minorité des conseils qui la réproûve. Nous avons le droit de demander, avec toute la nation, le mandat qui vous a fait pouvoir constituant; & l'article 105 de la constitution vous demandoit-il la mission de détruire ce que le peuple avoit accepté & juré avec vous? &, comme on l'a dit avec sagesse, avez-vous dû couper la branche sur laquelle vous étiez

assés ! Vous ferez légitimer votre ouvrage dans les assemblées primaires prochaines ! Cette marche ne peut être admise. Quel garant nous donnerez-vous que la nation, justement pénétrée de l'importance du pouvoir constituant, l'eût confié à votre capacité & à vos lumières ! La minorité de vos conseils n'est point tenue d'adhérer ici aux vœux de la majorité ; car, loin d'agir sous le lien de la constitution, qui veut que là où est la puissance, là est la loi, vous agissez sans elle & contre elle. La commission, qui est chargée de l'exécution de ceux de vos décrets qui portent les signes authentiques d'une loi, aura le droit de refuser son aveu à une œuvre qui n'en a point le sacré caractère. Il y a plus, l'époque à laquelle vous vous livrez à un travail prématuré, est celle où les destins de l'Helvétie sont abandonnés aux chances douteuses d'une lutte sanglante. C'est au fort de la tempête que vous voulez essayer de nouvelles manœuvres & un vaisseau d'une nouvelle construction ! Il est prudent, il est sage d'attendre le calme pour hasarder des expériences dangereuses. Le moment où une nation s'institue, est celui de sa plus grande faiblesse & de sa moindre résistance aux coups de la fortune. Songez à votre responsabilité, si le succès ne répondoit pas à votre attente.

Toutes ces raisons nous pénètrent de la pensée que le salut de la patrie demande que nous restions maintenant sous le provisoire, & s'il se peut, sous la garantie de la paix & de la concorde. Tel est le vœu de la prudence & de la raison, tel est le conseil qui nous est donné par l'amitié & la bienveillance.

C'est ici le moment de proclamer une profession de foi politique sur la forme constitutionnelle que nous croyons convenir à l'Helvétie. Trop d'institutions perfides plaient sur nous pour que nous puissions nous en dispenser. Nous repoussons franchement & unanimement le retour de l'ancienne confédération helvétique, dont l'expérience a consacré l'incohérence & la faiblesse. Nous ne voulons pas davantage de ce régime héréditaire que la révolution a prosrit ; mais aussi nous ne pourrions jamais consentir à une constitution qui placeroit nécessairement le pouvoir dans des mains incapables d'en soutenir le fardeau, ou qui l'abandonneroit bientôt à l'intrigue & à la séduction. Nous regardons ce régime comme renfermant le germe de dissensions intestines, de discordes domestiques & des guerres civiles, & nous désirons que les grandes leçons dont nous sommes entourés, ne soient point perdues pour l'Helvétie. Nous désirons une constitution dont l'expérience aura assuré les bases. Oui, citoyens représentans, quelque interprétation que la malignité ait donnée à ces expressions, nous les reproduisons ici. Entre l'aristocratie & la démagogie, il est un milieu dans lequel les parties élémentaires d'un peuple se placent dans un juste équilibre. Ce régime résiste par son à-plomb aux secousses du dedans & du dehors ; autour de lui se rangent la sûreté des personnes & des propriétés, les droits du mérite & des lumières, la confiance dans l'avenir, la prospérité de l'agriculture & du commerce, tous les bienfaits de la paix & de la raison. C'est cette constitution que nous appelons par nos vœux, & sous la garantie de laquelle nous voulons descendre au tombeau avec la pensée que nous laissons une patrie à nos enfans.

Citoyens représentans, vos défiances ont provoqué notre sincérité, elle a été entière, & nos devoirs sont remplis. Nous n'ajouterons plus qu'un mot. Pourquoi, dans nos communications au sénat, avez-vous supprimé notre lettre au premier consul ; la seconde des pièces que la trahison a mises dans vos mains ? Cette réticence pourroit vous être reprochée : elle laisse penser que vous avez voulu publier la pièce dont vous tirez la matière d'une imputation, & supprimer celle qui nous eût justifiés. Nous vous invitons à les faire replacer dans nos archives. Les explications que nous venons de vous donner sont suffisantes pour vous prouver que votre religion a été surprise, & que nos intentions ont été pures. Vous ne voudriez pas laisser déposer dans vos bureaux ce monument de la séduction & du crime. Il est de votre loyauté d'effacer le trace d'un événement qui feroit la honte des temps & des hommes, & que la postérité rougiroit de trouver dans nos annales.

De Lausanne, le 25 avril (3 floréal).

Des lettres de Berne annoncent que, d'après la disposition actuelle des esprits, les conseils législatifs ne tarderont pas à s'ajourner. Le grand conseil a, dit-on, déjà invité le sénat à suspendre ses discussions sur la nouvelle constitution.

On parle beaucoup ici des assurances d'estime données au nom du gouvernement français par le ministre Reinhard à la commission exécutive, & c'est à ces assurances que les amis de l'ordre attribuent la tranquillité dont nous jouissons.

Les auteurs du parti renversé le 7 janvier sont fâchés de voir que la commission exécutive prend le dessus. Ces jours derniers, ils annonçoient qu'elle étoit à bas ; on avoit déjà proposé un grand repas fraternel où les louanges de Clavel (celui qui a trahi le secret du gouvernement) auroient été chantées : mais comme le lendemain on s'est vu frustré de ses espérances, on a jugé convenable de renvoyer le repas. On avoit préparé un écrit analogue à la circonstance ; il étoit déjà sous presse ; mais on l'a prudemment fait retirer, lorsqu'on a su que les choses alloient mal.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 24 avril (4 floréal).

Les quatre camps que notre directoire a ordonné de former sur différens points de notre république, seront composés chacun de 6000 hommes, la moitié de troupes françaises, & l'autre moitié de troupes nationales. Deux de ces corps seront aux ordres de généraux français, & les deux autres sous ceux de généraux hollandais. Ces camps doivent être établis avant le 15 floréal.

Un bâtiment neutre, arrive à Middelbourg le 1^{er} floréal, a assuré avoir rencontré dans sa traversée d'Angleterre aux îles de la Zélande, l'armement sorti de nouveau des ports & des Dunes de la mer du Nord, après y avoir réparé les dommages éprouvés lors de la première sortie. Suivant le rapport du capitaine, cet armement consiste en plus de cent voiles, tant bâtimens de guerre que bâtimens de transport.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Dijon, le 5 floréal.

Carnot, frère du ministre, mandé pour des communications importantes auprès du gouvernement, doit partir aujourd'hui pour Paris.

On attend à chaque instant, au quartier-général, des nouvelles du Rhin où les hostilités doivent être commencées. Le général Berthier y a laissé un deses aides-camp qui viendra lui rendre compte des événemens qui ne peuvent être qu'heureux, d'après la belle tenue, le nombre, la valeur & les bonnes dispositions de l'armée du Rhin.

Quoique deux divisions de l'armée se mettent en marche, l'arrivée du premier consul n'en est pas moins certaine. On l'annonce positivement pour cette décade.

On distribue aux troupes qui filent de suite vers Genève, des effets de campagne dont les magasins sont abondamment fournis. On distribue aussi une grande quantité d'habillemens.

Un convoi assez considérable de fusils partit hier soir pour Besançon où doit être déjà la 9^e. d'infanterie légère.

Toutes les troupes qui nous sont arrivées, ces jours-ci, sont venues à marches forcées ; elle ont fait jusqu'à douze ou treize lieues de poste en un jour. On en annonce encore de nouvelles jusqu'au 14.

Tous les généraux ont donné, au palais consulaire, une fête brillante au général en chef Berthier. Plusieurs dames de la ville y avoient été invitées.

Le général Berthier a passé en revue, le 2, dans le cours du Parc, la 96^e. de ligne, l'artillerie, la division de gen-
darmes & un corps nombreux de conscrits.

On compte ici environ quarante généraux.

Des couriers partent à chaque instant du quartier-général ; d'autres y arrivent successivement de Genève, du Rhin & de Paris. Rien ne transpire de leurs dépêches.

La société des sciences de Dijon, dont la première séance publique de cette année, devoit déjà avoir eu lieu, en a différé la tenue jusqu'à l'arrivée de Bonaparte.

A R M É E D E L' O U E S T.

Au quartier-général, à Angers, le 6 floréal, an 8.

Le général en chef remercie tous les corps de l'armée, pour le bon esprit qui les a animés pendant qu'ils ont été sous son commandement. Leur soumission parfaite aux loix de la discipline, la célérité de leur marche prouvent ce qu'ils auroient montré de courage, s'il avoit fallu que la guerre éclatât. Mais c'étoit le sang français qui devoit couler : une heureuse pacification nous a fait trouver des freres, où l'on ne voyoit d'abord que des ennemis ; & l'éloge le plus flatteur que le gouvernement ait pu donner à l'armée, c'est l'arrêté qui replace sous l'empire de la constitution les départemens qui en avoient été distraits momentanément. Régis par les loix ordinaires de la république, protégés par un gouvernement sage & fort, les départemens de l'Ouest oublieront les maux causés par de longues dissensions, & auront bientôt repris cette prospérité que leur a destinée la nature,

Le général en chef laisse, en parlant, le commandement par *interim* au général-lieutenant Hédouville.

Signé, BRUNÉ.

De Paris, le 9 floréal.

Le citoyen Perreau, élu hier tribun, est le même qui a été chef d'une des divisions politiques au comité de salut public, après le 9 thermidor. Il avoit composé sous l'ancien régime plusieurs ouvrages hardis, entr'autres le *Roi Voyageur*. Il a publié, l'année dernière, un ouvrage sur *l'Homme*. Il remplissoit depuis quelques mois une chaire de législation.

Le citoyen Grouvelle, ex-ambassadeur en Danemarck, est celui des candidats qui a obtenu le plus de suffrages après les citoyens Siméon, Perreau & Félix Beaujour. Il a réuni vingt-trois voix.

Le sénat conservateur va s'occuper maintenant de nommer aux sept places vacantes au corps législatif.

— Siméon préfère le tribunal, auquel il vient d'être nommé, à la place de substitut du commissaire du gouvernement auprès du tribunal de cassation.

— Il paroît qu'hier les consuls ont pris un arrêté pour environ trois cents nouvelles radiations.

— Le premier consul a nommé *premier grenadier des armées de la république*, le citoyen Latour-d'Auvergne-Corret, né dans la famille de Turenne ; il lui a, sur le rapport du ministre de la guerre, décerné un sabre d'honneur : « C'est, dit Carnot, l'un des plus anciens officiers de l'armée ; c'est celui qui compte le plus d'actions d'éclat. Par-tout, les braves l'ont nommé le plus brave ».

— Le citoyen Morand, commandant de Paris, est promu

au grade de général de division, & nommé commandant d'armes de ladite place.

— Le général Ernouf est nommé inspecteur de l'armée de l'Ouest.

— Le ministre de l'intérieur, pour concourir au complètement des 24 mille francs destinés à payer quatre tableaux faits par Gérard, Girodet, Guérin & Sérangeli, s'est fait inscrire sur la liste des souscripteurs pour vingt billets. Il ne faut pas douter que cet exemple ne soit imité par tous les amis des arts. Le remboursement de la souscription paroît si assuré, & ces jeunes artistes sont si dignes d'encouragement, qu'il seroit vraiment honteux que ce projet restât sans exécution. On lit dans le *Journal de Paris* que les noms des souscripteurs seront imprimés à la suite du livret d'explication des tableaux. Cette idée nous paroît heureuse ; elle a eu en Angleterre les plus heureux résultats.

On souscrit, pour les quatre tableaux, chez le citoyen Perregaux, banquier, rue du Mont-Blanc.

— Le jeune J. H. Dauris, fils de Ch. Dauris, mort sur le champ de bataille aux lignes de Weissembourg, est nommé par le premier consul élève du Prytanée-Français, d'après un rapport du ministre de l'intérieur.

— Le citoyen Basch, médecin & auteur de pamphlets, est celui qui vient de se couper le coup au bois de Bologne.

— L'administration municipale de Toulouse a prohibé tous les jeux de hasard ambulans existans dans les lieux & places publiques de cette commune.

C O N S E I L D' É T A T.

Séance du 8 Floréal.

Cette séance a été présidée par le consul Cambacérés.

Après différentes délibérations relatives à des affaires de finance, sur la proposition du ministre de la marine, & sur le rapport de la section, le conseil s'est occupé d'un projet d'instruction concernant les mesures à prendre pour prévenir les inquiétudes que le retour immédiat de l'armée d'Orient en France pourroit donner relativement à la santé. Il a discuté & adopté un projet d'arrêté portant que l'armée d'Orient débarquera aux îles d'Hieres & y fera quarantaine. Une commission extraordinaire pourvoira aux besoins de l'armée & assurera la police qu'exige la santé publique pendant la quarantaine. Il sera pourvu au dédommagement des habitans des îles d'Hieres. Cet arrêté sera présenté à l'approbation du premier consul.

Bourse du 9 floréal.

Rente prov., 10 fr. 88 c. — Tiers consol., 19 fr. 88 c. — Bons $\frac{7}{8}$, 1 fr. 25 c. — Bons d'arrérage, 90 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 86 fr. 50 c. — Syndicat, 70 fr. 00 c. — Coupures, 69 fr. 00 c.

La Clopédie, ou la Théorie des réputations en littérature, suivie du Poème des Alpes & de l'Épître à mon Sans-Culotte ; par Pierre Duru, traducteur d'Horace ; un vol. in-8°, caractère Didot. Prix, 1 fr. 20 cent., & 1 fr. 50 cent., franc de port ; *idem*, carré vélin satiné, 2 fr. 40 cent., & 2 fr. 70 cent., franc de port. A Paris, chez Pougens, imprimeur-libraire, quai Voltaire, n°. 20.